



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.211/PC.3/7/Add.1
10 octobre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONFÉRENCE D'EXAMEN DE DURBAN
Comité préparatoire
Deuxième session de fond
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORGANISATION DES TRAVAUX

**Accréditation d'organisations non gouvernementales
pour participer au processus d'examen de Durban**

Note du Secrétariat

Additif

1. Le 25 septembre 2008, les Gouvernements de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Iran (République islamique d') ont fait savoir au Secrétariat qu'ils n'avaient pas reçu les notes verbales que le Secrétariat avait envoyées à toutes les missions permanentes le 4 septembre, leur transmettant des informations complémentaires reçues de l'organisation non gouvernementale National Campaign on Dalit Human Rights, et le 8 septembre, leur transmettant des informations complémentaires reçues de l'organisation non gouvernementale Swadhikar (A/CONF.211/PC.3/7, par. 8, 11 et 14).

2. Le 25 septembre, le Secrétariat a adressé de nouveau aux missions permanentes de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Iran (République islamique d') les notes verbales transmettant les informations complémentaires reçues des organisations non gouvernementales susmentionnées, ainsi que la note verbale envoyée initialement le 9 septembre, transmettant des informations reçues de l'organisation non gouvernementale People's Education for Action and Liberation. Conformément à la décision PC.1/2 du Comité préparatoire, le délai de quatorze jours dont disposent les Gouvernements pour examiner les informations communiquées par des organisations non gouvernementales court à compter de la date à laquelle ils les ont reçues; les Gouvernements de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Iran (République islamique d') ont donc jusqu'au 9 octobre 2008 pour formuler des observations sur les informations soumises

par National Campaign on Dalit Human Rights, Swadhikar et People's Education for Action and Liberation.

3. Se fondant sur les informations fournies par le Réseau international de solidarité Dalit, le Gouvernement indien a estimé que cette organisation ne répondait pas aux critères définis par le Conseil économique et social dans sa résolution 1996/31, qui, conformément à la décision PC.1/2 du Comité préparatoire, constituent la base de la participation de nouvelles organisations non gouvernementales à la Conférence d'examen de Durban et à ses activités préparatoires.
